



## 2-Mercaptoethanol (BME)

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

##### Informations sur le produit

Nom du produit : 2-Mercaptoethanol (BME)  
 Matériel : 1122450, 1122449, 1017944, 1068852, 1088828, 1086429,  
 1104362, 1093708, 1086428, 1021562, 1024822, 1021565,  
 1024821, 1021564, 1028369, 1033065, 1028386, 1028385,  
 1033120

##### No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
2-Mercaptoethanol	60-24-2 200-464-6	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119517582-41-0000

#### 1.2

##### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication  
 Utilisation comme intermédiaire  
 Utilisation pour la production de polymères – industriel

#### 1.3

##### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 10001 Six Pines Drive  
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
 Airport Plaza (Stockholm Building)  
 Leonardo Da Vincilaan 19  
 1831 Diegem  
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Responsible Party: Product Safety Group  
 Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité aiguë, Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 2	H310: Mortel par contact cutané.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H301 + H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.  
 H310 Mortel par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.

P302 + P352 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Recueillir le produit répandu.

P391

**Stockage:**

P403 + P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 60-24-2 2-mercaptoéthanol

**2.3****Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : beta-Mercaptoethanol  
BME  
Thioglycol  
2, Mercaptoethanol  
2-Hydroxyethyl Mercaptan  
2-Mercaptoethanol Pure

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Formule moléculaire : HSCH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>OH**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
2-Mercaptoethanol	60-24-2 200-464-6	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 2; H310 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Repr. 2; H361 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	99 - 100	M [Acute]=1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Point d'éclair : 68,3 °C (68,3 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, TagTempérature d'auto-inflammabilité : 295 °C (295 °C)  
Évalué(e)**5.1****Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau pendant la lutte contre l'incendie

**5.3****Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**7.3**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1****Paramètres de contrôle****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****LT**

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
2-Mercaptoethanol	LT OEL	IPRD	1 mg/m3	

DNEL	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,17 mg/m3
DNEL	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0,17 mg/m3
DNEL	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,05 mg/kg
DNEL	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0,05 mg/kg
PNEC	:	Eau douce Valeur: 0,006 mg/l
PNEC	:	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,024 mg/kg
PNEC	:	Eau de mer Valeur: 0,001 mg/l
PNEC	:	Dépôts d'eau de mer Valeur: 0,002 mg/kg
PNEC	:	Station de traitement des eaux usées Valeur: 60 mg/l
PNEC	:	Sol Valeur: 0,908 mg/kg
PNEC	:	Air Aucun danger identifié



**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple : Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Vêtements de protection ignifuges. Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Casque de protection intégrale (tête, visage, cou). Tablier en caoutchouc. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme : liquide  
 État physique : liquide  
 Couleur : incolore comme l'eau  
 Odeur : Repoussante

**Données de sécurité**

Point d'éclair : 68,3 °C (68,3 °C)  
 Méthode: Coupelle fermée, Tag

Limite d'explosivité, inférieure : 2,3 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure : 18 %(V)

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammabilité : 295 °C (295 °C)  
 Evalué(e)

Formule moléculaire : HSCH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>OH

Poids moléculaire : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 155 - 160 °C (155 - 160 °C)

Pression de vapeur : 5,70 MMHG  
 à 37,8 °C (37,8 °C)

Densité relative : 1,12  
 à 15,6 °C (15,6 °C)

Densité : 1.098 kg/m<sup>3</sup>  
 à 40 °C (40 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 0,56

Viscosité, dynamique : 1,62 cP

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

à 40 °C (40 °C)

Viscosité, cinématique : 1,5 cSt  
à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative : 2,69  
(Air = 1.0)

Taux d'évaporation : 1

Pourcentage de composés volatils : > 99 %

**9.2****Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1**

**Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2**

**Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**10.3****Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4**

**Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5**

**Matières à éviter** : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**10.6**

**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

2-Mercaptoethanol : DL50: 98 - 168 mg/kg  
Espèce: Rat  
Sex: mâle et femelle  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

**Toxicité aiguë par inhalation**

2-Mercaptoethanol : CL50: 625 ppm  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: gaz

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

2-Mercaptoethanol : DL50: env. 112 - 224 mg/kg  
Espèce: Lapin  
Sex: mâle et femelle

**Irritation de la peau**

2-Mercaptoethanol : Irritation de la peau

**Irritation des yeux**

2-Mercaptoethanol : Effets irréversibles sur les yeux

**Sensibilisation**

2-Mercaptoethanol : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

**Toxicité à dose répétée**

2-Mercaptoethanol : Espèce: Rat, Mâle et femelle  
Sex: Mâle et femelle  
Voie d'application: gavage oral  
Dose: 0, 15, 50, 75 mg/kg  
Durée d'exposition: 7 wk  
Nombre d'expositions: daily  
NOEL: 15 mg/kg  
LOEL (Dose minimale avec effet observé): 50 mg/kg  
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais  
Organes cibles: Coeur, Foie

**Génotoxicité in vitro**

2-Mercaptoethanol : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur  
Escherichia Coli  
Résultat: négatif

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
 Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE  
 Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris  
 Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE  
 Résultat: négatif

Type de Test: Échange de chromatides sœurs  
 Résultat: Équivoque

**Génotoxicité in vivo**

2-Mercaptoethanol : Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris  
 Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau  
 Résultat: négatif

**Toxicité pour la reproduction**

2-Mercaptoethanol : Espèce: Rat  
 Sex: mâle  
 Voie d'application: gavage oral  
 Dose: 0, 15, 50, 75 mg/kg  
 Nombre d'expositions: daily  
 Période d'essai: 7 wks  
 Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais  
 NOAEL Parent: 75 mg/kg

Espèce: Rat  
 Sex: femelle  
 Voie d'application: gavage oral  
 Dose: 0, 15, 50, 75 mg/kg  
 Nombre d'expositions: daily  
 Période d'essai: 7 wks  
 NOAEL Parent: 15 mg/kg

**Toxicité pour le développement**

2-Mercaptoethanol : Espèce: Rat  
 Voie d'application: gavage oral  
 Dose: 5, 15, 25 mg/kg/bw/d  
 Durée d'exposition: GD 6-19  
 Nombre d'expositions: daily  
 Période d'essai: 20 d  
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE  
 NOAEL Teratogenicity: 25 mg/kg  
 NOAEL Maternal: 25 mg/kg  
 Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

**Toxicité par aspiration** : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

2-Mercaptoethanol : Organes cibles: Coeur, Foie  
 Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Effets CMR**

2-Mercaptoethanol : Cancérogénicité: Indéterminé  
 Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.  
 Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.  
 Toxicité pour la reproduction: Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

**11.2****Informations sur les autres dangers****2-Mercaptoethanol (BME)****Information****supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien : Les solvants risquent de dessécher la peau.  
 : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

2-Mercaptoethanol : CL50: 37 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Espèce: Leuciscus idus(Ide)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

2-Mercaptoethanol : CE50: 0,4 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité pour les algues**

2-Mercaptoethanol : CE50: 19 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)  
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**Facteur M**

BME : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Toxicité pour les bactéries**

2-Mercaptoethanol : CE50: 125 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h  
Taux de croissance  
Espèce: Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)**

2-Mercaptoethanol : NOEC: 0,0624 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
renouvellement statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**12.2****Persistance et dégradabilité**

## Biodégradabilité

2-Mercaptoethanol : Résultat: Difficilement biodégradable.  
< 10 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

**12.3****Potentiel de bioaccumulation**

## Bioaccumulation

2-Mercaptoethanol : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

**12.4****Mobilité dans le sol**

## Mobilité

2-Mercaptoethanol : Donnée non disponible

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**12.7****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques., Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.8****Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
2-Mercaptoethanol : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
2-Mercaptoethanol : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour



**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

UN2966, THIOGLYCOL, 6.1, II

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

UN2966, THIOGLYCOL, 6.1, II, (68,3 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (THIOGLYCOL)

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

UN2966, THIOGLYCOL, 6.1, II

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

UN2966, THIOGLYCOL, 6.1, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (THIOGLYCOL)

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

60, UN2966, THIOGLYCOL, 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (THIOGLYCOL)

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

UN2966, THIOGLYCOL, 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (THIOGLYCOL)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)** : WGK 3 pollue fortement l'eau

**15.2****Évaluation de la sécurité chimique**

**Composants** : 2-mercaptoéthanol Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance. 200-464-6

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

- Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)**
- : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Toxique  
2  
Quantité 1: 50 t  
Quantité 2: 200 t
  - : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Dangereux pour l'environnement  
9a  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t
  - : ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
TOXICITÉ AIGUË  
H2  
Quantité 1: 50 t  
Quantité 2: 200 t
  - : ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT  
E1  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

**État actuel de notification**

- Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
- Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
- Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Nouvelle-Zélande NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Corée KECI : Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.
- Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

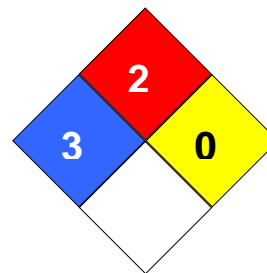
**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 3  
 Risque d'incendie: 2  
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 26290

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

			administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Annexe****1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	<b>SU3, SU8, SU9:</b> Production Industrielle (Tout), Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), Fabrication de substances chimiques fines
Catégorie de processus	:	<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC9:</b> Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC1, ERC4:</b> Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Information supplémentaire	:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique industriel ou qu'agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de matériau, le stockage, l'entretien et le chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur route/rail et conteneurs de vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC4: Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

(Msafe) : 0,108 tonnes/day

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit	:	18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	:	10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	:	100

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par année	: 300
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 0,1 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 0,006 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	: 0,01 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air	: Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: > 90 %)
Remarques	: Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.
Remarques	: Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.
Remarques	: Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	: 2.000 m3/d
Efficacité (d'une mesure)	: 0,2 %

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets	: Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.
------------------------	--

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération	: Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.
--------------------------	--

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales
-----------	--

**Quantité utilisée**

Remarques	: Non applicable
-----------	------------------

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC4: Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**



**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur &lt; 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1, ERC4	EUSES		Air		0,0229 µg/m3	
			Eau douce		0,303 µg/L	0,758
			Dépôts d'eau douce		0,302 µg/kg	0,926
			Dépôts d'eau de mer		0,0303 µg/kg	0,929
			Sol		0,0120 µg/kg	0,214
			Eau de mer		0,0304 µg/L	0,761

ERC1: Fabrication de substances

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**employés/consommateurs**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,01 ppm	0,0
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,57
PROC2, CS2	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,70 ppm	0,2
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,63
PROC3, CS37	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1,47 ppm	0,4
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,94
PROC8a, CS14	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	2,10 ppm	0,5
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,98
PROC8a, CS14	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	2,00 ppm	0,5
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,96
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,83
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,50 ppm	0,4
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,95
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,83
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,50 ppm	0,4
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,95
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	3,50 ppm	0,9
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,07 mg/kg/d	0,1
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,99

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
CS2: Méthode d'échantillonnage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des  
récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des  
récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de  
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de  
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS14: Transferts de matière en vrac

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage  
spécialisée, y compris pesage)  
CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage  
spécialisée, y compris pesage)  
CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
CS36: Activités de laboratoire

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Confirmer que les RMM et les OC sont conformes à leur description ou d'une efficacité similaire.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation comme intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: <b>SU3, SU8, SU9:</b> Production Industrielle (Tout), Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), Fabrication de substances chimiques fines
Catégorie de processus	: <b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC6a:</b> Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Information supplémentaire	: Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, produit chimique industriel ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de produits, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur route/rail et conteneurs de vrac).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**

(Msafe) : 0,0215 tonnes/day

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit	: 18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par année	: 300
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	: 0,02 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	: 0,03 %

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,1 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: > 80 %)

Eau : La technologie de traitement caractéristique des eaux usées sur site offre une capacité d'extraction de (%) : (Effectiveness: 90 %)

Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.

Remarques : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.

Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d

Efficacité (d'une mesure) : 0,2 %

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur &lt; 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur &lt; 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur &lt; 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur &lt; 0,5 kPa en conditions



**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC6a	EUSES		Eau douce		0,316 µg/L	0,789
			Eau de mer		0,0317 µg/L	0,792
			Dépôts d'eau douce		0,314 µg/kg	0,964
			Dépôts d'eau de mer		0,0315 µg/kg	0,967
			Sol		0,0017 µg/kg	0,0298
			Air		0,0010 µg/m3	

ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,01 ppm	0,0
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,57
PROC2, CS2	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,70 ppm	0,2
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme		0,63

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

			– circuits combinés systémiques		
PROC3, CS37	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1,47 ppm	0,4
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,94
PROC8a, CS14	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	2,10 ppm	0,5
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,98
PROC8a, CS14	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	2,00 ppm	0,5
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,96
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,83
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,50 ppm	0,4
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – dermique, long terme – systémique		0,95
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié	Extérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,83
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié	Intérieur	Employé – inhalation, long terme – systémique	1,50 ppm	0,4
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,95
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	3,50 ppm	0,9
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,07 mg/kg/d	0,1
			Employé – long terme – circuits combinés		0,99

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

systémiques

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 CS2: Méthode d'échantillonnage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
 CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
 CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 CS14: Transferts de matière en vrac

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
 CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
 CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
 CS36: Activités de laboratoire

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les DNEL prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

Confirmer que les RMM et les OC sont conformes à leur description ou d'une efficacité similaire.

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation pour la production de polymères – industriel**

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteur d'utilisation : **SU3, SU 10:** Production Industrielle (Tout), Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

improbable

**PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**PROC4:** Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.**PROC5:** Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)**PROC8a:** Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)**PROC14:** Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Catégorie de rejet dans l'environnement

: **ERC4, ERC6c:** Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Information supplémentaire

: Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique industriel ou qu'agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de matériau, le stockage, l'entretien et le chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur route/rail et conteneurs de vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC4, ERC6c: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques**

Quantité journalière par site(Msafe) : 21,4 kg

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Nombre de jours d'émission par année : 300  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,2 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,03 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,01 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: > 80 %)  
 Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.  
 Remarques : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.  
 Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
 Efficacité (d'une mesure) : 0,2 %

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,  
 Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC3: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC14: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé., Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5:**

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC6: Opérations de calandrage****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b, PROC9: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Quantité utilisée**

Remarques : Non applicable

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**



**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC4, ERC6c	EUSES		Air		0,0077 µg/m <sup>3</sup>	
			Eau douce		0,253 µg/L	0,633
			Eau de mer		0,0254 µg/L	0,636
			Dépôts d'eau douce		0,252 µg/kg	0,773
			Dépôts d'eau de mer		0,0253 µg/kg	0,777
			Sol		0,0048 µg/kg	0,0858

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,01 ppm	0,0
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,57
PROC2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,70 ppm	0,2
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,63
PROC3, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	2,10 ppm	0,5
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,07 mg/kg/d	0,1
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,64
PROC4, CS65	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,83
PROC14, CS65	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme –	1,50 ppm	0,4

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

			systémique		
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,95
PROC5, CS30	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,72
PROC6, CS64	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1,00 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,71
PROC8a, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	2,10 ppm	0,5
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,27 mg/kg/d	0,5
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,98
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,83
PROC9, CS7	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1,05 ppm	0,3
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,6
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,83

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.  
CS65: Polymérisation (vrac et lots)

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation  
CS65: Polymérisation (vrac et lots)

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles

**2-Mercaptoethanol (BME)**

Version 5.0

Date de révision 2023-09-27

(contacts multiples et/ ou importants)

CS30: Opérations de mélange (systèmes ouverts)

PROC6: Opérations de calandrage

CS64: Calandrage (y compris Banburys)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS14: Transferts de matière en vrac

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

CS7: Remplissage de petits conditionnements

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les DNEL prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

Confirmer que les RMM et les OC sont conformes à leur description ou d'une efficacité similaire.